



POLITIQUE DE COTISATIONS 2016

Note. La cotisation annuelle à l'AQLM permet d'inscrire TOUS les travailleurs en loisir de votre service à titre de membres officiers, suivant la définition de cette sous-catégorie à l'article 5.1.1 des Règlements généraux, ainsi que d'autres personnes ne faisant pas partie de votre service à titres de délégués, suivant la définition de cette sous-catégorie à l'article 5.1.2 des Règlements généraux.

Tableau des cotisations

<i>Tranche de population</i>	<i>Montant de base</i>	<i>Tranche de population</i>	<i>Montant de base</i>
Moins de 1 499 habitants	287 \$	85 000 - 89 999	982 \$
1 500 - 4 999	299 \$	90 000 – 94 999	995 \$
5 000 – 9 999	343 \$	95 000 – 99 999	1006 \$
10 000 – 14 999	445 \$	100 000 – 104 999	1 050 \$
15 000 – 19 999	502 \$	105 000 – 109 999	1 064 \$
20 000 – 24 999	548 \$	110 000 – 114 999	1 078 \$
25 000 – 29 999	630 \$	115 000 – 119 999	1 090 \$
30 000 – 34 999	687 \$	120 000 – 124 999	1 108 \$
35 000 – 39 999	740 \$	125 000 – 129 999	1 121 \$
40 000 – 44 999	810 \$	130 000 – 134 999	1 135 \$
45 000 – 49 999	836 \$	135 000 – 139 999	1 146 \$
50 000 – 54 999	880 \$	140 000 – 144 999	1 159 \$
55 000 – 59 999	898 \$	145 000 – 149 999	1 172 \$
60 000 – 64 999	911 \$	150 000 – 249 999	1 260 \$
65 000 – 69 999	923 \$	250 000 – 499 999	1 332 \$
70 000 – 74 999	937 \$	500 000 – 999 999	1 410 \$
75 000 – 79 999	956 \$	1 million et +	1 478 \$
80 000 – 84 999	969 \$		

Tarification selon la population

Municipalités et villes sans arrondissements

Un tarif de 0,01162 \$ par habitant en sus du nombre minimum de la tranche de population s'applique aux municipalités de plus de 1500 habitants et doit être ajouté au montant de base correspondant à la tranche de population. Le calcul de la population pour chacune des municipalités est fait à partir du décret de la population du 3 décembre 2014 publié par le gouvernement du Québec.

Référence : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/organisation-municipale/decret-de-population/>

Les données de population établies par décret du gouvernement le sont sur la base de l'estimation faite par l'Institut de la statistique du Québec. Ces données ne reflètent donc pas la population réelle, mais elles sont officielles et reconnues par tous. Elles sont publiées au bénéfice des municipalités à des fins de planification, budget et autres projets de développement. Le décret est mis à jour annuellement.

(Ex. : Municipalité de 5 554 habitants = montant de base de 343 \$ pour 5 000 habitants + 0,01162 \$ par habitant supplémentaire, soit $554 \times 0,01162 \$ = 6,44 \$$, pour un montant total de cotisation de 349,44 \$)

(Ex. : Municipalité de 43 458 habitants = montant de base de 810 \$ pour 40 000 habitants + 0,01162 \$ par habitant supplémentaire, soit $3 458 \times 0,01162 \$ = 40,18 \$$, pour un montant total de cotisation de 850,18 \$).

Villes avec arrondissements

Dans le cas des villes avec arrondissements, le Service central paie le montant de base pour la population totale de la ville mais l'arrondissement doit payer 0,0060 par habitant de son territoire.

(Ex. : Ville de 600 000 habitants = 1410 \$. L'arrondissement paie 0,0060 \$ par habitant de son arrondissement. Cependant, le montant minimum de 287 \$ est exigible pour la cotisation de l'arrondissement.

(Ex. : Arrondissement de 23 456 habitants : le Service central ayant payé le montant de base pour la ville au complet, la cotisation sera de $23 456 \times 0,0060 \$ = 140,74 \$$; dans ce cas, l'arrondissement doit payer le montant minimum de 287 \$.)

(Ex. : Arrondissement de 44 646 personnes, le Service central ayant payé le montant de base pour la ville au complet, la cotisation sera de $44 646 \times 0,0060 \$$, soit 267,88 \$.)

MRC

Pour déterminer le montant de base à payer pour une MRC, le calcul sera effectué ainsi :

Association québécoise du loisir municipal

Siège social : 4545, ave. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone: 514-252-5244

Télécopieur: 514-252-5220

Courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca Site internet : www.loisirmunicipal.qc.ca

Population totale de la MRC divisée par le nombre de municipalités membres de son organisation. Le résultat sera le déterminant de sa population pour fins de calcul. (Ex. : Une MRC ayant 120 000 habitants sur son territoire dans 20 municipalités différentes aura 6000 habitants comme population pour fins de calcul.)

La formule appliquée pour déterminer le montant de la cotisation sera celui des villes sans arrondissements.

Ce modèle est toutefois réservé aux professionnels en loisir travaillant pour la MRC exclusivement ainsi qu'à deux membres délégués. Les municipalités de cette MRC devront devenir membres de l'AQLM pour profiter des services.

Calcul des taxes

La TPS de 5 % et la TVQ de 9,975 % doivent être calculées sur le total final.

Paiement

Le règlement se fait par chèque, à l'ordre de l'**Association québécoise du loisir municipal** (TPS R122353162; TVQ 1006408890).

Association québécoise du loisir municipal
4545, av. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2
514-252-5244 poste 4

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2015-2016

Président Conseil exécutif (CE)	Pagé, Charles 160, 76 ^e rue Est Québec (QC) G1H 7H5	Téléphone : 418-641-6401 poste 3449 @ : Charles.page@ville.quebec.qc.ca
Vice-Président CE	Lavoie, martin Ville de St-Jérôme 540, rue Madeleine, Saint-Jérôme, QC J7Z 3S5	Téléphone : 450-436-1512 p 3120 @ : mlavoie@vsj.ca
Secrétaire-trésorier CE	Rousseau, Luc 8595, boul. Maurice-Duplessis Bureau 201 Montréal (QC) H1E 4H7	Téléphone : 514-872-2354 @ : lrousseau@ville.montreal.qc.ca
Directeur région 01 Bas-Saint-Laurent	Gilbert, Martin 420 Notre-Dame Saint-Pascal (QC) G0L 3V0	Téléphone : 418-492-2318 @ : elemelin@villestpascal.com
Région 02 Saguenay-Lac-Saint- Jean	Vacant	
Directrice de région 03 Capitale-Nationale	Fortin, Julie 10, rue Hugues-Pommier Québec (QC) G1E 4T9	Téléphone : 418-641-6005 @ : julie.fortin@ville.quebec.qc.ca
Directrice de région 04 Mauricie	Paulhus, Estelle 375, rue St-Joseph La Tuque (Qc) G9X 1L5	Téléphone : 819-523-8200 @ : epaulhus@ville.latuque.qc.ca

Directrice de région 05 Estrie	Gagnon, Linda 95, rue Merry Nord Magog (Qc) J1X 2E7	Téléphone : 819-843-4412 @ : l.gagnon@ville.magog.qc.ca
Directeur de région 06 Montréal	Gauthier, Jocelyn Ville de Montréal 555, rue Chabanel Ouest Montreal (Qc) H2N 2H8	Téléphone : 514-872-6022 @ : jocelyngauthier@ville.montreal.qc.ca
Directeur région 07 Outaouais	Gacem, Yess C.P. 1970, succ. Hull Gatineau (QC) J8X 3Y9	Téléphone : 819-243-2345 poste 2412 @ : gacem.yess@gatineau.ca
Directeur de région 08 Abitibi-Témiscamingue	Pâquet, Gérard 201, av. Dallaire C.P. 220 Rouyn-Noranda (QC) J9X 5C3	Téléphone : 819-797-7101 @ : gerard.paquet@rouyn-noranda.ca
Directeur région 09 Côte-Nord Membre du CE	LeBlond, François 70, boul. Michel-Hémon Baie-Comeau (QC) G4Z 2A5	Téléphone : 418-296-8358 @ : fleblond@ville.baie-comeau.qc.ca
Région 10 Nord-du-Québec	Vacant	
Région 11 Gaspésie – Iles de la Madeleine	Vacant	
Directeur région 12 Chaudière-Appalaches	Roy, Jean-François 143, rue St-Jean-Baptiste Est Montmagny (QC) G5V 1K4	Téléphone : 418-248-3362 @ : jean-françois_roy@ville.montmagny.qc.ca
Directrice région 13 Laval Membre du CE	Letellier, Janique 4010, boul. Saint-Martin Est C.P. 4222, succ. Saint-Martin Laval (QC) H7V 3Z4	Téléphone : 450-662-4901 @ : j.letellier@ville.laval.qc.ca

Association québécoise du loisir municipal

Siège social : 4545, ave. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone: 514-252-5244

Télécopieur: 514-252-5220

Courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca Site internet : www.loisirmunicipal.qc.ca

Directeur région 14 Lanaudière	Alarie, Martin Ville de Ste-Mélanie 20, rue des Ormes Sainte-Mélanie, Québec J0K 3A0	Téléphone : 450- 889-5871 p 234 @ : martin.alarie@sainte-melanie.ca
Directrice région 15 Laurentides	Proulx, Edith Ville de Piedmont 10, rue Saint-Joseph, bureau 101 Saint-Jérôme (Qc) J7Z 7G7	Téléphone : 450-227-1888 p 223 @: loisirs@piedmont.ca
Directrice région 16 Montérégie	Lanneville, Manon Ville de Varennes 175, rue Sainte-Anne, Cp. 5000 Varennes (Qc) J3X 1T5	Téléphone : 450-652-9888 p 501 @ : manon.lanneville@ville.varennes.qc.ca
Directeur région 17 Centre-du-Québec	Bazinet, Steve 415, rue Lindsay, c.p. 398 Drummondville, Qc J2B 6W3	Téléphone : 819-478-6565 @: sbazinet@ville.drummondville.qc.ca

Directrice déléguée

Barrière, Geneviève

Téléphone : 514-252 5244 poste 4
@ g.barriere@loisrpublic.qc.ca

Association québécoise du loisir municipal

Siège social : 4545, ave. Pierre-De Coubertin, Montréal (Québec) H1V 0B2

Téléphone: 514-252-5244

Télécopieur: 514-252-5220

Courriel : infoaqlm@loisirmunicipal.qc.ca Site internet : www.loisirmunicipal.qc.ca